



# Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Communiqué de presse

Bordeaux le 2 mars 2021

## **Ne laissons pas l'establishment viticole de Bordeaux réglementer le droit à la critique. Soutenons Alerte aux Toxiques !**

Ainsi donc, le Tribunal de Libourne n'a pas déçu le CIVB et tout l'establishment bordelais. Le « procès baillon » a tenu ses promesses : 125 003 euros d'amendes diverses à payer solidairement pour Alerte aux Toxiques et Valérie Murat. Et une possibilité d'appel largement liée au paiement préalable de cette somme. La sélection par l'argent est toujours là. La vieille technique Monsanto et une sorte de prolongation judiciaire de la cellule policière Demeter.

On notera parmi les plaignants, la présence de l'ancien président de la FGVB ( Fédération des grands vins de Bordeaux) fraîchement condamné par le Tribunal correctionnel de Bordeaux. Il a pourtant contribué, avec d'autres, à un « dénigrement » objectif des vins de Bordeaux et n'a même pas été démis de toutes ses fonctions représentatives, ni au CIVB, ni dans son syndicat. Toute honte bue, il n'hésite pas à réclamer 17 000 euros.

Des esprits malveillants pourraient facilement interpréter ce verdict comme une opération de maintien de l'ordre viticole officiel. Il est vrai que juger une association anti-pesticides aux portes de St Emilion et Pomerol, c'est comme attaquer Michelin au Tribunal de Clermont-Ferrand, ou juger Trump en Floride.

Les mêmes esprits malveillants pourraient aussi voir dans le texte du jugement des éléments de langage récurrents du CIVB. La référence à une limite maximale de résidus sur le vin ( qui n'existe pas ) témoigne soit d'une ignorance totale du sujet, soit d'une éventuelle emprise intellectuelle du milieu. De même, s'appuyer sur les avis d'un laboratoire dont la clientèle est composée à 95 % de viticulteurs conventionnels, c'est limite du hors jeu. Comment pourrait-il mordre la main qui le nourrit ?

La Confédération paysanne de Gironde appelle donc ses adhérents et toute la société à se lever et à s'opposer à cette volonté de réduire au silence toute expression jugée non conforme par un petit groupe professionnel, crispé sur ses petits intérêts égoïstes à court terme, sourds même aux demandes de sa clientèle.

Pour défendre ce qui reste de la liberté d'expression dans ce pays, pour s'opposer à la dérive autoritaire généralisée, pour permettre de briser le mur de l'argent et payer le droit de faire appel, la Confédération paysanne de Gironde appelle à participer à toute opération de solidarité financière avec Alerte aux Toxiques.

-----Contacts

- Dominique Techer, Porte-paroles de la Confédération paysanne de Gironde : 06 09 87 55 45
- Confédération paysanne de Gironde: [conf.paysanne33@wanadoo.fr](mailto:conf.paysanne33@wanadoo.fr)

Confédération paysanne de Gironde

8 Rue de la Course - 33000 Bordeaux

Tél: 05.56.52.26.79 - Email: [conf.paysanne33@wanadoo.fr](mailto:conf.paysanne33@wanadoo.fr)

Site internet: [gironde.confederationpaysanne.fr](http://gironde.confederationpaysanne.fr)

Permanences téléphoniques: du lundi au jeudi de 9h à 12h